

REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Administration DDT 73- Adret

1 Rue des Cévennes

73000 CHAMBERY

A l'attention de : Mr REGNIER Patrick

RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Décret 2011-629 du 3 juin 2011 :

protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.

Articles R 1334-19 et R 1334-22 du code de la santé publique,

Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage

N° de dossier :
DDT-73-2021-B67TP

Date d'intervention : 05/03/2021

Renseignements relatifs au bien

Propriétaire	Photo générale (le cas échéant)	Commanditaire
Nom - Prénom : Administration DDT 73- Adret Adresse : 1 Rue des Cévennes CP - Ville : 73000 CHAMBERY Lieu d'intervention : 1 Rue des Cévennes 73000 CHAMBERY		Nom - Prénom : - CLIENT DIRECT Adresse : Adresse du bien CP - Ville :

Désignation du diagnostiqueur

Nom - Prénom : Mr PERRIER Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Bureau VERITAS certification, sous le N°8066581, le: 12/10/2017	Assurance : AXA N° : 4122660904 valable jusqu'au 31/12/2021
--	--

Conclusion

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport –

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante,

mais ce matériau n'entre pas dans le périmètre des travaux.

Voir tableau de résultats ci-après

Ce rapport ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité

Sommaire

1. Synthèse des résultats	3
2. Mission	3
a. Objectif de la prestation	3
b. Références réglementaires	3
c. Analyses des échantillons	3
d. Commentaires relatifs au déroulement de la prestation	4
e. Rapport(s) précédent(s)	4
3. Designation du ou des immeubles bâtis	4
a. Propriétaire du ou des bâtiments	4
b. Situation géographique	4
c. Description du ou des bâtiments	4
4. 4. Descriptif du périmètre de mission	4
a. Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite	4
b. Document(s) remi(s)	4
5. Résultat détaillés du repérage	6
6. Signatures et informations diverses	7
7. Schéma(s) de localisation	7
8. Bulletin d'analyse des matériaux	10
9. Photographies	7
10. Certification de compétence	11
11. Assurance	12
10. Accusé de réception	13

1. Synthèse des résultats

Avant et après investigations approfondies avec sondages destructifs, le résultat de l'analyse des échantillons prélevés ou reconnaissance visuelle fait apparaître :

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport - il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Ce matériau n'entre pas dans le périmètre des travaux.

Désignation	Composant de la construction	Parties du composant vérifié	Méthode	Présence amiante	
				Oui	Non
Machinerie d'ascenseur 5 ^{ème} étage	Gaine de ventilation	Gaine fibrociment	Reconnaissance visuelle	Oui	

Locaux et ouvrages non visités, justifications

Zones non concernées par les travaux	Notre mission est uniquement localisée dans les zones concernées par les travaux envisagés
--------------------------------------	--

En cas de locaux et ouvrages fermés ou non visités :

- l'opération de repérage doit être étendue,

LE PRESENT DOCUMENT EST UN PRE-RAPPORT QUI DEVRA ETRE COMPLETE PAR LES RESULTATS DES PRELEVEMENTS COMPLEMENTAIRES, S'ILS S'AVERENT NECESSAIRES PENDANT LES TRAVAUX.

Localisation des investigations approfondies	Partie du composant à sonder	Nombre (sous réserve des investigations approfondies) des sondages à réaliser
Aucun		

En conséquence, le présent document ne constitue qu'un pré-rapport qui ne pourra valoir de rapport définitif qu'une fois complété à l'issue des investigations réalisées.

2. Mission

a. Objectif de la prestation

La prestation a pour objectif de réaliser l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante dont le propriétaire doit disposer avant de faire des travaux dans son immeuble.

b. Références réglementaires

Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004,

Décret n° 2010 – 1200 du 11 Octobre 2010 pris en application de l'article L 271-6 du code de la construction et de l'habitation,

Décret 2011-629 du 3 juin 2011 : protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.

Articles R 1334-19 et R 1334-22 du code de la santé publique,

Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage

Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

c. Analyses des échantillons

Conformément aux dispositions de l'article R. 1334-24 du code de la santé publique, les analyses des échantillons de matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

Analyses réalisées par : CARSO 4 Avenue Jean Moulin - C.S. 30228 69200 VENISSIEUX –

N° accréditation : 1-1531

d. Commentaires relatifs au déroulement de la prestation

Le présent document concerne des matériaux ou produits conformément au code de la santé publique

e. Rapport(s) précédent(s)

Les rapports précédents relatifs à l'amiante qui nous ont été remis avant la visite sont : néant

Lors de notre visite, il nous a été remis les bulletins de caractérisation des matériaux et produits suivants: Aucun

Notre rapport prend en compte les documents techniques fournis en l'état. Les synthèses des rapports précédents qui nous ont été fournies sont les suivantes : Aucun

3. Designation du ou des immeubles bâtis

a. Propriétaire du ou des bâtiments	
Nom ou raison sociale	: Administration DDT 73- Adret
Adresse	: 1 Rue des Cévennes
Code Postal	: 73000
Ville	: CHAMBERY
b. Situation géographique	
Département	: SAVOIE
Commune	: CHAMBERY
Adresse	: 1 Rue des Cévennes
Code postal	: 73000
c. Description du ou des bâtiments	
Type de bien	: Bâtiment Bureaux + habitation
Référence cadastrale	: NC
Nombre de niveau(x)	: 3
Nombre de sous sol	: 0
Année de construction	: 1992
Description sommaire	: Gaine d'ASCENSEUR (Monte Charge B)

4. 4. Descriptif du périmètre de mission

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les composants et les locaux ou les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité. Le tableau ci-après liste les locaux et volumes concernés :

Pièces	Sol	Murs	Plafond
Gaine Ascenseur B du -1 au +4	Béton	Béton	Béton
Machinerie ascenseur au +5	Béton	Béton	Béton
Ventilation de machinerie		Gaine fibro	

Aucune(s) observation(s)

a. Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite
Pas d'accompagnateur
b. Document(s) remi(s)
Descriptif des travaux projetés

Etude technique



TRAVAUX REGLEMENTAIRES	MONTANT € HT ESTIME
Remplacement de la barre d'appui en cabine	
Remplacement des commandes et signalisations en cabine	
Installation d'une synthèse vocale	
Remplacement des boîtes à boutons palières	
Installation d'une signalisation sonore à l'arrivée de la cabine au niveau	
Remplacement des indicateurs de position et direction à tous les niveaux	
Mise en conformité de l'éclairage en machinerie	
Mise en place d'un crochet de maintien trappe ouverte sur l'accès à la machinerie	
TRAVAUX INDUITS PAR LA COMPATIBILITE TECHNIQUE	
Amélioration de l'éclairage fixe en gaine	
Remplacement de l'armoire de manœuvre par un modèle type "variation de fréquence"	
Remplacement de l'ensemble des parties électriques de l'installation (machinerie, gaine et cabine)	
Remplacement de la téléalarme type "tri-phonie" avec pictogrammes et coupleur acoustique	
Amélioration de l'éclairage cabine	
Remplacement du dispositif pèse-charge	
Remplacement de la machine de traction et des câbles de traction	
Remplacement du limiteur de vitesse cabine, de la poulie tendeuse et du câble	
ORDRE DE GRANDEUR	50000 €

Les dates d'échéances des diverses réglementations sont dépassées et l'installation n'est plus en conformité. Ces travaux doivent être réalisés rapidement.

► Travaux complémentaires

Les travaux identifiés dans cette partie constituent des propositions d'amélioration de la fiabilité et du fonctionnement des appareils, à l'appréciation de l'expert ACCEO ASCENSEUR.

Ils pourront être réalisés à moyen terme pour les travaux de fiabilité ou à long terme pour les travaux d'esthétique.

TRAVAUX DE FIABILITE A 3 ANS	MONTANT € HT ESTIME
Remplacer les poulies de mouflage sur le contrepoids	
Remplacement de la porte cabine complète - Face 1 (opérateur, seuil et vantaux)	
Remplacer les poulies de mouflage sur la cabine	
ORDRE DE GRANDEUR	11000 €

DDT		Copropriété l'ADRET 1 rue des Cévennes - 73000 CHAMBERY		Bâtiment B Equipement n° 1236837					
Prestataire		Rapport		Date de mission		Client :		Page	
SCHINDLER LYON		ETS n° 2020-000-131/152684-1		06/05/2020		SGAR AUVERGNE RHONE ALPES		24/29	

Belledonne Chartreuse Diagnostics (B.C.D.)

Page : 5/13

Naf : 7112 B Siret : 498 017 581 000 14

Tel : 06 37 15 88 07 Fax : 04 69 96 48 34 Mail : B.C.Diagnostic@gmail.com

416 Rue de l'étraz- de- vent 38530 CHAPAREILLAN

5. Résultat détaillés du repérage

Avant et après investigations approfondies avec sondages destructifs, le résultat de l'analyse des échantillons prélevés ou reconnaissance visuelle fait apparaître :

Désignation	Composant de la construction	Parties du composant vérifié	Localisation	Numéro échantillon ou identification	Méthode	Présence amiante	
						Oui	Non
Machinerie ascenseur	Gaines et coffres horizontaux	gaine de ventilation	encastrée dans le mur	Aucun prélèvement	Sur jugement de l'opérateur	Oui	

6. Signatures et informations diverses

Je soussigné, Mr PERRIER, déclare ce jour détenir la certification de compétence délivrée par Bureau VERITAS Certification pour la spécialité : AMIANTE sous le N° 8066581

Intervenant : Mr PERRIER

Fait à : Chapareillan

Le : 11/03/2021

Signature :

SARL-B.C.D.
RUE DE L'ETRAZ DE VENT
38530 CHAPAREILLAN
SIRET. 49801758100014

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Préconisations

L'adéquation entre le périmètre de repérage associé à cette prestation et le champ d'intervention effectif des destinataires du présent document pouvant présenter des évolutions en fonction des besoins du donneur d'ordre, toute découverte de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante non identifiés notamment pour des raisons de modifications du périmètre ou d'hétérogénéités non précisées par le donneur d'ordre, doit faire l'objet d'une suspension immédiate des travaux et d'une investigation complémentaire appropriée dans les meilleurs délais.

Il ne relève pas de notre champ d'intervention la qualification future éventuelle du chantier ni la réalisation d'une étude de faisabilité et/ou d'un Avant Projet Sommaire qui permettrait de définir les surfaces et métrages nécessaires à l'élaboration du plan de retrait et/ou de confinement.

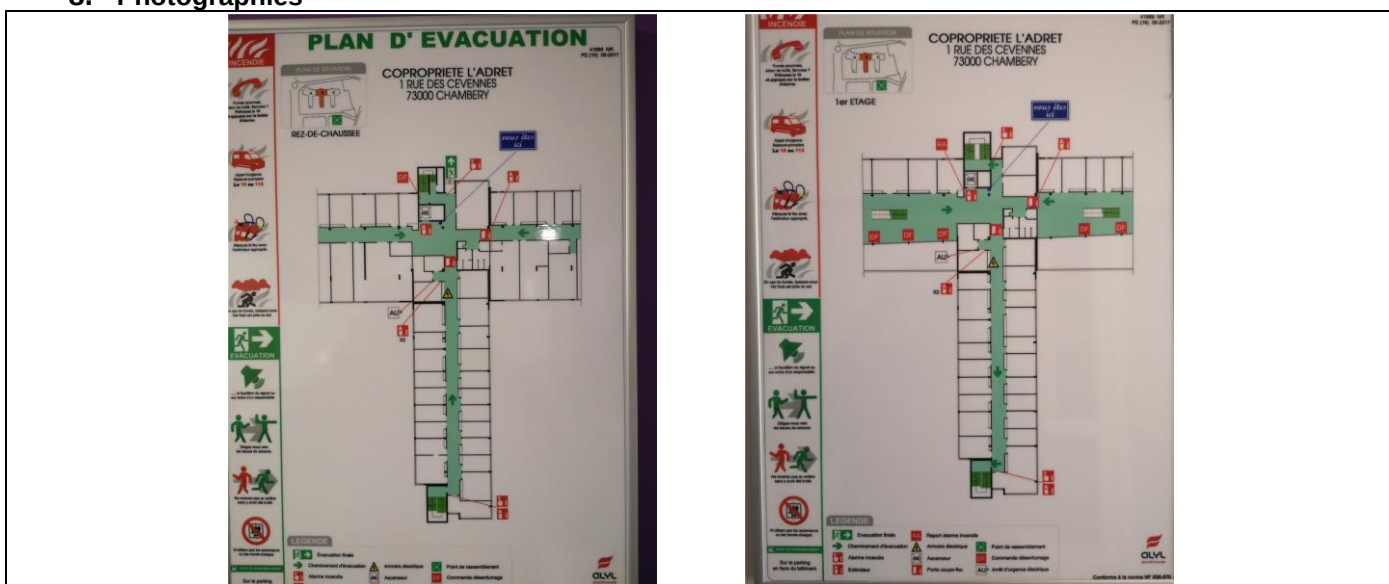
Le présent document constitue un élément important du dossier technique amiante qui doit être mis à jour et consulté par les entreprises extérieures pour établir leur plan de prévention.

Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail. Elles comprennent notamment l'obligation d'élaborer une analyse de risque et un mode opératoire validé par des mesures d'empoussièrement.

Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de la CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.

7. Schéma(s) de localisation

8. Photographies



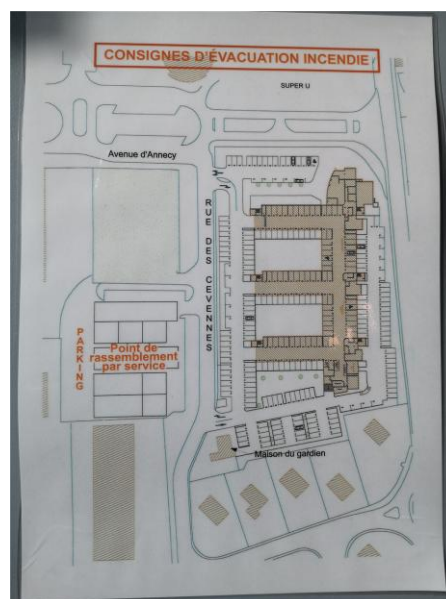
Belledonne Chartreuse Diagnostics (B.C.D.)

Page : 7/13

Naf : 7112 B Siret : 498 017 581 000 14

Tel : 06 37 15 88 07 Fax : 04 69 96 48 34 Mail : B.C.Diagnostic@gmail.com

416 Rue de l'étraz- de- vent 38530 CHAPAREILLAN



Localisation de l'ascenseur



Gaine ascenseur courante



Gaine ascenseur courante Fond de Fosse



Cabine et plateforme



Machinerie au 5ème étage, localisation de la ventilation haute avec gaine amiante ciment visible derrière la grille

9. Bulletin d'analyse des matériaux Aucun

10. Certification de compétence



BUREAU VERITAS
Certification

Certificat
Attribué à

Monsieur Thierry PERRIER

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	12/10/2017	11/10/2022
DPE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	14/03/2018	13/03/2023
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	16/11/2017	15/11/2022
Termites metropole	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	12/10/2017	11/10/2022

Date : 10/04/2018 Numéro de certificat : 8066581

Jacques MATILLON - Directeur Général



* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diaq

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense



11. Assurance

Votre Assurance

► RCE PRESTATAIRES



Assurance et Banque

ATTESTATION

COURTIER

CARENE ASSCES PACT OFFICE

9 PLACE BENOIT CREPU

BP 5004

69245 LYON CEDEX 05

Tél : 04 72 41 96 96

Fax : 04 72 40 99 96

Portefeuille : 0201351084

SARL BELLEDONNE CHARTREUSE
DIAGNOSTICS
416 RUE DE L'ETRAZ DE VENT
38530 CHAPAREILLAN FR

Vos références :

Contrat n° 4122660904

Client n° 0312828520

AXA France IARD, atteste que :

**SARL BELLEDONNE CHARTREUSE
DIAGNOSTICS
416 RUE DE L'ETRAZ DE VENT
38530 CHAPAREILLAN**

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 4122660904** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison de l'exercice des activités suivantes :

Loi Carrez
Diagnostic amiante avant vente
Dossier technique amiante
Diagnostic gaz
Diagnostic termites
Etat parasitaire
Exposition au plomb (CREP)
Diagnostic de performance énergétique
Etat de l'installation intérieure de l'électricité
Prêt conventionné et prêts à taux zéro (normes d'habitabilité)
Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
Etat des lieux (loi de 1989)
Diagnostic technique SRU - Diagnostic technique d'immeuble
L'évaluation immobilière à valeur vénale et valeur locative
Diagnostic en infiltrométrie ; avec ou sans délivrance d'attestation, après travaux, de la conformité des matériaux prévus au cahier des charges par le maître d'œuvre.

**A L'EXCLUSION DE TOUTES ACTIVITES RELEVANT DE L'EXERCICE D'UNE PROFESSION
REGLEMENTEE AUTRE TELLE QUE LE CONSEIL JURIDIQUE OU LA GESTION IMMOBILIERE ET
TOUTES ACTIVITES DE CONSEIL ET DE BUREAU D'ETUDES.
A L'EXCLUSION DE TOUTE PRESTATION DE PRECONISATION.**

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2021** au **01/01/2022** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 4 janvier 2021

Pour la société :

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Belledonne Chartreuse Diagnostics (B.C.D.)

Naf : 7112 B Siret : 498 017 581 000 14

Tel : 06 37 15 88 07 Fax : 04 69 96 48 34 Mail : B.C.Diagnostic@gmail.com

416 Rue de l'étraz- de- vent 38530 CHAPAREILLAN

12. Accusé de réception

(à compléter, signer et à nous retourner dès réception de votre rapport de repérage amiante à)

Je soussigné Administration DDT 73- Adret propriétaire d'un bien immobilier situé à des cevennes 73000 CHAMBERY accuse bonne réception le 02/03/2021 du rapport de repérage amiante provenant de la société (mission effectuée le 05/03/2021).

J'ai bien pris connaissance des informations présentes dans ce rapport de repérage et notamment des conclusions.

Nom et prénom :

Fait à :

Le :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »).